

Image not found or type unknown



Transmission de pieces de la partie adverse

Par **serge revol**, le **05/03/2009** à **14:53**

Bonjour,

Lors d'une première audition devant le JAF, il m'a été demandé de fournir des documents. Le JAF m'a aussi préciser de fournir une copie à l'avocat de ma femme.

Pour ma part je n'ai reçu aucun documents de la partie adverse. Est-ce normal ?

Dois-je prendre un avocat pour avoir communication des pièces de la partie adverse ??

Salutations et Merçi d'avance.